



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 septembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 septembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avait donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KAI, M. TEXIER, M. DAPOIGNY, M. Alain DEDIANNE et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : M. Gilles TEXIER

N° 2022-128 : RÉGIE AGRICOLE COMMUNALE : SUBVENTION ADEME

Dans le cadre du projet de Régie Agricole Communale et de l'appel à projet de l'ADEME « Aide aux actions en faveur de la transition écologique », est proposé de solliciter une aide au poste de chargé de mission alimentation durable à hauteur de 80 % d'un temps plein sur 3 ans.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES		
Matériel informatique	1 068 €	ADEME Selon forfaits annuels dépendances de personnel et équipement	100 % (de 80% d'1ETP)	80 814 €
Équipement mobilier	399 €			
Poste chargé de mission brut chargé sur 3 ans	79 347 €			
TOTAL HT	80 814 €			80 814 €

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité,

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.